

# Rapport d'activités

Club des villes et territoires cyclables

Juillet 2019 - Décembre 2020

---

Présenté à l'assemblée générale du 17 décembre 2020



# Sommaire

## **Le Club au service du réseau**

- 1 - Un réseau qui grandit page 4
- 2 - La gouvernance de l'association et l'équipe salariée page 7
- 3 - Des temps forts, le congrès 2019 et les 30 ans du Club page 8
- 4 - La forte mobilisation pour la loi d'orientation des mobilités (LOM) avec le Club des élus nationaux pour le vélo page 9
- 5 - Des publications au service du réseau page 9
- 6 - Les outils d'information et de communication page 11

## **Le Club au rendez-vous des grands moments du vélo**

- 1 - Le vélo comme solution anticrise page 13
- 2 - Les Talents du Vélo 2020, un record de participation page 15
- 3 - European mobility expo, un Salon en distanciel avec des webinaires proposés par le Club page 15
- 4 - Mai à vélo : une initiative nationale présidée par le Club, pour un mois consacré au vélo ! page 16
- 5 - Le Club dans les médias page 16

## **Le Club renforce les partenariats avec les acteurs de l'écosystème vélo**

- 1 - Le Club proche de la FUB et UNION sport & cycles page 17
- 2 - Le rapprochement entre le Club proche de Vélo & Territoires page 17
- 3 - Le Gart (Groupement des autorités responsables de transport), un partenariat renforcé page 17
- 4 - De nouvelles conventions avec l'État et ses opérateurs page 18
- 5 - Faire progresser la reconnaissance du vélo santé page 18
- 6 - Former les agents des collectivités aux enjeux de la politique cyclable page 19
- 7 - Développer l'apprentissage du vélo page 20
- 8 - Le forfait Mobilité durable, l'enjeu du vélotaf page 21

## **Annexes**

- Le Club, association de collectivités territoriales engagées pour le vélo page 22
- Rappel des orientations triennales 2017/2020 page 24



## Une année bien remplie dans un contexte inédit

**Les trois orientations que nous nous étions fixées pour la période 2017/2020 portaient une forte ambition** : accélérer la prise en compte du vélo et des mobilités actives à toutes les échelles territoriales et dans les politiques sectorielles, amplifier notre influence et nos partenariats, démultiplier l'effet réseau et le service aux adhérents. Pendant les 17 mois qui nous séparent de notre dernière assemblée générale, l'association s'est attachée à répondre à tous ces enjeux. Et ce dans un contexte très complexe, avec une succession de faits marquants qui, chacun, ont bousculé le paysage du vélo dans nos territoires.

Je pense aux 30 ans de l'association, que nous avons fêtés à l'occasion des rencontres nationales du transport public à Nantes. Cet anniversaire nous a permis de revenir sur les étapes importantes franchies par le vélo et de mesurer le chemin parcouru par le Club et les territoires de France. Ces rencontres, animées par de nombreux ateliers d'échanges ont été partagées par un nombre important de participants et d'acteurs économiques du vélo sur notre désormais incontournable Espace mobilités actives.

Je pense au vote de la loi d'orientation des mobilités (LOM), qui marque la reconnaissance du vélo comme mode de déplacement à part entière, voué à se développer avec cet objectif annoncé de multiplier la part modale par trois d'ici 2024 pour atteindre 9%. Cette place désormais reconnue qui est le fruit de nos mobilisations, aux côtés des acteurs du vélo, depuis toutes ces années pour faire reconnaître ce mode de déplacement rapide, efficace, économe, sain et écologique.

Je pense évidemment à l'accroissement de la pratique quotidienne du vélo, depuis quelques années, qui s'est accélérée avec la crise sanitaire. En effet, l'épidémie de la Covid-19 a profondément bousculé et remis en cause nos modes de vie, de travail, de sociabilité, notre rapport à la nature et à la pollution. Ce changement de regard a bénéficié au vélo, qui, du jour au lendemain, est apparu comme une évidence pour améliorer les mobilités dans les territoires, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou de faible densité. Avec une augmentation de 30% de la pratique à la sortie du premier confinement par rapport à 2019 et avec la mise en chantier de 1 000 kilomètres de pistes cyclables de transition, il n'est pas exagéré de parler de boom du vélo en même temps que d'un vrai changement de représentation.

C'est donc cette époque si particulière que présente le rapport d'activités de cette année, une année bien remplie dans un contexte inédit. Qui plus est, nous y avons fait face dans une situation interne de vacance de poste de la secrétaire générale. C'est bien grâce à la mobilisation très importante de l'équipe salariée comme des membres de notre conseil d'administration, et en particulier du bureau que nous avons pu tenir le guidon et continuer à pédaler et même à franchir quelques cols !

Pierre Serne, Président.

## Première orientation

# Le Club au service du réseau

*Orientation pluriannuelle 2017-2020 : démultiplier l'effet réseau et le service aux adhérents*

## 1 - Un réseau qui grandit

**Le Club des villes et territoires cyclables fédère aujourd'hui 194 adhérents représentant plus de 2000 collectivités ; il compte également 32 membres associés.**

Présent dans douze régions métropolitaines et à La Réunion, le Club réunit des collectivités de toutes tailles : 116 villes, 66 établissements publics de coopération intercommunale - EPCI), 2 départements, 4 régions, 7 syndicats et autorités organisatrices de la mobilité.

Parmi les villes et EPCI, **80% comptent moins de 100 000 habitants** ; 34% des villes adhérentes ont moins de 20 000 habitants ; 1 villes et 51 EPCI dépassent les 100 000 habitants, dont 18 métropoles. Depuis juillet 2019, onze villes et quatre EPCI ont rejoint le Club :

- Bures-sur-Yvette (91)
- Gennevilliers (92),
- Grand Lyon la métropole (69),
- Kingersheim (68),
- la Métropole du Grand Paris (75),
- Le Soler (66),
- le Syndicat mixte des mobilités de l'aire urbaine grenobloise – SMMAG (38),
- Locmiquélic (56),
- Lormont (33),
- Mondeville (14),
- Montreuil-Juigné (49),
- Puteaux (92),
- Rosny-sous-Bois (93),
- Syndicat mixte du SCOT de la vallée de l'Ariège (09),
- Vouvray (37).

Cette **diversité des territoires représentés** constitue la richesse du réseau et nourrit les propositions portées auprès des pouvoirs publics, en tenant compte des différences territoriales.

## LES ADHERENTS

Villes et intercommunalités		
<p>AGEN (Ville) AIX-EN-PROVENCE (Ville) AIX-LES-BAINS (Ville) AIZENAY (Ville) ALENÇON (Ville) AMIENS MÉTROPOLE (CA-39) ANGERS (Ville) ANGLLET (Ville) GRAND ANGOULÊME (CA-16) GRAND ANNECY (CA-34) ANNEMASSE AGGLO (CA-12) ANTONY (Ville) ARCACHON (Ville) ARCUÉIL (Ville) ARÈS (Ville) ARGENTAN (Ville) ARLES (Ville) COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS (CU-46) AVIGNON (Ville) GRAND AVIGNON (CA-16) BAGNEUX (Ville) BASSENS (Ville) PAYS BASQUE (CA-158) AGGLO DU BEAUVAISIS (CA-53) BÈGLES (Ville) BELFORT (Ville) BESANÇON (Ville) BÉZIERS MÉDITERRANÉE METROPOLE(CA-13) BLOIS (Ville) AGGLOPOLYS (CA-48) BORDEAUX (Ville) BORDEAUX MÉTROPOLE (M-28) BOURG-EN-BRESSE AGGLOMÉRATION (CA-15) BOURGES (Ville) BOURGES PLUS (CA-16) BRAS-PANON - LA RÉUNION (Ville) BREST METROPOLE OCEANE (CU-8) BRUGÈS (Ville) BRY-SUR-MARNE (Ville) BURES-SUR-YVETTE (Ville) BUXEROLLES (Ville) CADAUJAC (Ville) CAEN (Ville) CENON (Ville) CA DE CERGY-PONTOISE (CA-13) CITES-EN-CHAMPAGNE (CA-38) LE GRAND CHÂLON (CA-51) CHAMBÉRY MÉTROPOLE (CA-38) CHAMBRAY-LÈS-TOURS (Ville) CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Ville) CHARTRES (Ville) CHARTRES METROPOLE (CA-66) CHÂTELLERAULT (Ville) CHERBOURG EN COTENTIN (Ville) CLERMONT-FERRAND (Ville) CRÉON (Ville) DIEPPE (Ville) DIGNE-LES-BAINS (Ville) GRAND DIJON (CU-24) DOUAI (Ville) DUNKERQUE (Ville) DUNKERQUE GRAND LITTORAL (CU-21) EU (Ville) EYSINES (Ville) LA FLÈCHE (Ville) PAYS DE FONTAINEBLEAU (CC-26) FONTENAY-SOUS-BOIS (Ville) GENNEVILLIERS (Ville) LA GRANDÈ MOTTE (Ville) GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE / LA METRO (M-49) GUYANCOURT (Ville) HAGUENAU (Ville)</p>	<p>LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE (M-54) FLANDRE INTERIEURE (CC-50) HOUDAN (Ville) PORTE DE L'ISÈRE / CAPI (CA-23) IVRY-SUR-SEINE (Ville) LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTE (CA-60) LÉOGNAN (Ville) LE SOLER (Ville) LIBOURNE (Ville) LILLE MÉTROPOLE (M-90) LIMOGES MÉTROPOLE (CA-20) LOCMIQUELIC (Ville) LONGVIC (Ville) LOOS-EN-GOHELLE (Ville) LORIENT (Ville) LORIENT AGGLOMERATION (CA-25) LORMONT (Ville) GRAND LYON (M-59) CC DE LUNÉVILLE A BACCARAT (CC-15) LUXEMBOURG (Ville) MÂCON (Ville) MALAKOFF (Ville) LE MANS MÉTROPOLE (CU-19) MARNE LA VALLÉE-VAL D'EUROPE (SAN-6) AIX MARSEILLE PROVENCE METROPOLE(M92) MÉRIGNAC (Ville) METZ (Ville) METZ MÉTROPOLE (CA-44) MEYZIEU (Ville) MIOS (Ville) MONDEVILLE (Ville) GRAND MONTAUBAN (CA-8) MONTIGNY – LES- CORMEILLES (Ville) MONTIGNY-LES-METZ (Ville) MONTPELLIER MÉDITERRANEE MÉTROPOLE (M-31) MONTREUIL (Ville) MONTREUIL-JUIGNÉ (Ville) MOUANS-SARTOUX (Ville) MOUVAUX (Ville) MULHOUSE (Ville) LES MUREAUX (Ville) GRAND NANCY (CU-20) NANTES MÉTROPOLE (M-24) NEUILLY-PLAISANCE (Ville) NIMES (Ville) NIMES MÉTROPOLE (M-39) NIORT (Ville) CA DU NIORTAIS (CA-40) NOISY-LE-GRAND (Ville) ORLÉANS VAL DE LOIRE (CA-22) ORSAY (Ville) PARIS (Ville) METROPOLE DU GRAND PARIS (M-131) EST ENSEMBLE GRAND-PARIS (EPT-9) PLAINE COMMUNE GRAND PARIS (EPT- 9) PARIS OUEST LA DEFENSE (EPT- 11) GRAND PARIS SEINE OUEST (EPT- 8) PAU (Ville) LE GRAND PÉRIGUEUX (CA-33) PERPIGNAN (Ville) CC COTE D'EMERAUDE (CC-9) GRAND POITIERS (CA-40) QUIMPER (Ville) RENNES (Ville) RENNES MÉTROPOLE (M-43) LA RICHE (Ville) RIORGES (Ville) ROCHEFORT-SUR-MER (Ville) LA ROCHELLE (Ville) CA DE LA ROCHELLE (CA-28) LA ROCHE-SUR-YON (Ville) LA ROCHE-SUR-FORON (Ville) RONCHIN (Ville)</p>	<p>ROSNY-SOUS-BOIS (Ville) MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE (M-71) PARIS-SACLAY (CA-27) SAINT-AUBIN-DE-MÉDOC (Ville) SAINT-AVÉ (Ville) SAINT-BRIEUC AGGLOMÉRATION (CA-14) SAINT-CYR-SUR-LOIRE (Ville) SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION (Ville) SAINT-HERBLAIN (Ville) SAINT-LO AGGLOMÉRATION (63) SAINT-LOUIS (Ville) SAINT-MÉDARD-EN-JALLES (Ville) SAINT-NAZAIRE (Ville) LA CARENE/SAINT-NAZAIRE/ (CA-10) SAINT-PIERRE-DES-CORPS (Ville) SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE (Ville) MAREMNE ADOUR CÔTE SUD (CC 23) SCEAUX (Ville) SÉLESTAT (Ville) SÈVRES (Ville) LE SOLER (Ville) SOPHIA-ANTIPOLIS (CA-24) STRASBOURG EUROMÉTROPOLE (M-33) TARBES (Ville) MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE (12) TOULOUSE MÉTROPOLE (M-37) LE TOUQUET (Ville) TOURS (Ville) TROYES (Ville) GRAND TROYES (CA-19) VANNES (Ville) VARENNES SUR SEINE (Ville) VELIZY - VILLACOUBLAY (Ville) VENISSIEUX (Ville) VERSAILLES (Ville) VILLE D'AVRAY (Ville) VINCENNES (Ville) VITRY SUR SEINE (Ville) VOUVRAY (Ville)</p> <p><b>Conseils régionaux</b> BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE ILE-DE-FRANCE OCCITANIE</p> <p><b>Conseils départementaux</b> SEINE-SAINT-DENIS VAL-DE-MARNE</p> <p><b>Autorités organisatrices de la mobilité</b> SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE (SM – 26) SMTC DE L'AGGLOMÉRATION CLERMontoise (SM – 23) PARIS ILE-DE-FRANCE MOBILITES (ex STIF) VALENCE ROMANS DÉPLACEMENTS (SM-67)</p> <p><b>Syndicats mixtes</b> SYNDICAT DE TRANSPORTS DES SECTEURS III ET IV DE MARNE LA VALLÉE (SM- 28) SYNDICAT MIXTE DES MOBILITÉS DE L'AIRE URBAINE GRENOBLOISE (SM-123) SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLEE DE L'ARIEGE (SM-97)</p>

Le nombre indiqué entre parenthèses correspond au nombre de communes membres de l'intercommunalité.

**Abréviations** : CA : Communauté d'agglomération / CU : Communauté urbaine / CC : Communauté de communes / M : Métropole / EPT : Établissement public territorial / SAN : Syndicat d'agglomération nouvelle / SM : Syndicat mixte.

## **LES MEMBRES ASSOCIES**

### **Les associations**

Association française de développement des véloroutes et voies vertes (AF3V), Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB), Mieux se déplacer à bicyclette (MDB), Rue de l'avenir - Paris.

### **Les organisations**

Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, agence pour le développement durable de la région nazairienne, ATEC-ITS, Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), CNPA-FNCRM (Conseil national des professions de l'automobile- Filières deux-roues), Fabrique des Mobilités, Fondation Internet nouvelle génération (FING), Institut Paris Région (anciennement IAU-IDF), ITER, coopérative de conseils en mobilités, RATP, Régie autonome des transports parisiens, UNION sport & cycle.

### **Les vingt-deux membres de la plateforme du vélo et des mobilités actives**

Abri Plus Equipements, Altermove, Altinnova, Arcade Cycles, Clean Energy Planet, Cyclable & Cyclable Entreprise, Cycleurope, Cyclez, Cykleo, Cyvea Prestations, Douze Cycles, Eco Compteur, Green On, INCM (Institut national du cycle et du motocycle), Indigo mobilités, La Compagnie des mobilités, Mobivia, Moustache bikes, Neovélo, Smoove, Vélogik, 2 R Aventure.

## 2 - La gouvernance de l'association et l'équipe salariée

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU DE L'ASSOCIATION

**Composé d'une cinquantaine d'administrateurs.trices, le conseil d'administration s'est réuni**

**trimestriellement.** Le bureau s'est retrouvé à plus de dix reprises afin de mettre en œuvre les orientations pluriannuelles du Club, et ce sans interruption, malgré la crise sanitaire.

Les membres du bureau ont assisté le président dans le pilotage de certaines publications ou dossiers (Mobicol, *Municipales 2020 : le vélo tête de liste*, publication sur la loi d'orientation des mobilités (LOM), *Guide des coûts...*). Le président a pris en charge la gestion de l'équipe des salariés.

#### Les membres du bureau

##### Président :

- Pierre SERNE, conseiller régional de la Région d'Île-de-France.

##### Vice-présidents :

- Jean-Baptiste GERNET, conseiller délégué de Strasbourg Eurométropole ;
- Michel GILLOT, adjoint au maire de Saint-Cyr-sur-Loire, président du groupe vélo de Tours Métropole Val de Loire ;
- Catherine HERVIEU, vice-présidente de Dijon Métropole ;
- Patrice PATTÉE, adjoint au maire de Sceaux.

##### Secrétaire :

- François BONNEAU, conseiller municipal d'Agen.

##### Secrétaire adjointe :

- Maria JEBLI-CHEDEVILLE, conseillère municipale de Chartres.

##### Trésorière :

- Catherine PILON, adjointe au maire de Montreuil (jusqu'en juillet 2020).

##### Trésorier adjoint :

- Yoann RISPAL, conseiller municipal délégué de Fontenay-sous-Bois.

Dominique CARRÉ, conseiller communautaire délégué de Plaine Commune ; Daniel DEIN, conseiller communautaire délégué de Rennes Métropole ; René DESILLE, vice-président de Grand Anancy Agglomération ; Yann MONGABURU, vice-président de Grenoble Alpes Métropole ; Françoise ROSSIGNOL, vice-présidente de la communauté urbaine d'Arras ; Brigitte TERRAZA, vice-présidente de Bordeaux Métropole ; Christine THOMAS, conseillère municipale déléguée de Troyes ; Jacqueline WINNEPENINCKX-KIESER, conseillère métropolitaine de Toulouse Métropole.

#### Les autres membres du conseil d'administration

Rodéric AARSSE, adjoint au maire de Malakoff ; Jolanta AVRIL, conseillère municipale déléguée de Dieppe ; Karim AYAD, conseiller municipal délégué de Ronchin ; Philippe BERTHIER, conseiller municipal délégué de Neuilly-Plaisance ; Nicolas BONNEAU, vice-président d'Orléans Métropole ; Delphine BÜRKLI, administratrice d'Île de France Mobilités ; Guy CAMBIANICA, conseiller municipal délégué de Metz ; Gérard CHAUSSET, adjoint au maire de Mérignac ; Joël CROTTÉ, conseiller régional de la Région Centre Val-de-Loire ; Frédérique DENIS, conseillère départementale de Seine-Saint-Denis ; Hervé FLEURY, adjoint au maire de Versailles ; Jacques GARREAU, vice-président de Nantes Métropole ; Jean-Luc GIBELIN, vice-président de la Région Occitanie ; Jean-Michel HENRIC, conseiller municipal délégué de Perpignan ; Florence LASSERRE-DAVID, députée, conseillère communautaire déléguée de la Communauté d'agglomération Pays basque ; Frédéric LECOMTE, conseiller municipal de Saint-Nazaire ; Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la maire de Paris ; Gilles PEROLE, adjoint au maire de Mouans-Sartoux ; Anthony POULIN, conseiller municipal délégué de Besançon ; Stéphane PRAT, adjoint au maire d'Ivry-sur-Seine ; Sylviane RAULT, adjointe à la maire de Rennes ; André SCHOELL, conseiller municipal délégué de Saint-Aubin-de Médoc ; Jean-Marc SOUBESTE, adjoint au maire de La Rochelle ; Pascal TINAT, conseiller municipal délégué de Bourges ; Ibrahima TRAORÉ, conseiller départemental du Val de Marne.

### L'équipe salariée au service du réseau

Dans un contexte de vacance du poste de secrétaire générale de juin 2019 à octobre 2020, la gouvernance de l'association s'est fortement mobilisée en soutien à une équipe salariée réduite à deux puis trois personnes (Sarah Charré, Diane Guilbot, Alice Brauns) qui s'est progressivement étoffée. Au 1<sup>er</sup> décembre 2020, l'équipe se compose de cinq personnes : une responsable administrative et financière, Sarah Charré, un responsable éditorial et web, Alain Dalouche, deux chargés de mission Laura Youkana et Axel Lambert, et, depuis octobre 2020, une secrétaire générale, Catherine Pilon.

### Le budget de l'association

Le budget de l'association s'élevait à 694 896 euros en 2019 ; la part des adhésions dans ce budget représentaient 77,85 %.

## 3 – Des temps forts, le congrès 2019 et les 30 ans du Club

**La 22<sup>ème</sup> édition du congrès biennuel s'est déroulée à Nantes, du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2019 dans le cadre des 27<sup>ème</sup> Rencontres nationales du transport public.** L'événement s'est ponctué par la célébration de l'anniversaire des 30 ans du Club. Les congressistes ont répondu présents avec près de 300 inscrits et une excellente fréquentation de l'Espace mobilités actives fort de vingt-et-un exposants.

Sous le thème fédérateur « le vélo, la transition logique », le congrès s'est articulé autour de deux tables rondes plénières, une masterclass, des ateliers thématiques et de nombreuses interventions



sur l'Espace mobilités actives. Ces rendez-vous ont permis aux congressistes d'échanger entre eux mais également avec les experts, chercheurs et partenaires du Club.

**La visite de Jean-Baptiste Djebbari** (photo ci-contre), alors Secrétaire d'État aux transports auprès d'Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, a confirmé l'importance prise par le Club et l'enjeu du vélo à deux mois de la promulgation de la loi d'orientation des mobilités (24 décembre 2019). Depuis le congrès de Marseille (10-12 octobre 2017), le vélo et les mobilités actives

occupent une place croissante au sein des Rencontres du transport public. Nantes a confirmé cette montée en puissance.

**La soirée d'anniversaire** a donné l'occasion de réunir, autour de Pierre Serne, trois anciens présidents du Club (Christian Benoit, Michel Gilbert, Serge Morin) et de nombreux partenaires. La ministre de la Transition écologique et solidaire, Élisabeth Borne, a enregistré une vidéo diffusée le soir de la célébration, rappelant son soutien au Club et sa volonté de collaborer étroitement avec les territoires.

**Le Club a poursuivi ses interventions en région et se tient à disposition des territoires.** En février 2020, à l'invitation de Jean-Luc Gibelin, vice-président aux transports de la région Occitanie, le Club a été invité à l'occasion d'une journée : Le Projet Occitanie 2040 / Le Plan régional vélo. Cette journée sur les projets vélo de la région a été l'occasion d'échanger et de rencontrer les acteurs du territoire.



## 4 - La forte mobilisation pour la loi d'orientation des mobilités (LOM) avec le Club des élus nationaux pour le vélo

**Adoptée en décembre 2019, la loi d'orientation des mobilités (LOM) est l'aboutissement de trois années de travail, qui permet d'installer le vélo comme un mode de déplacement majeur à soutenir.** Le Club des villes et territoires cyclables qui avait présidé le groupe de travail sur les mobilités actives lors des assises de la mobilité, a suivi les travaux parlementaires en lien avec le Club des élus nationaux pour le vélo. Il a publié un document pour décrypter la LOM qui a été diffusé dans le réseau, *Nul n'est censé ignorer la LOM* (voir page 10). Il participe à plusieurs groupes de travail mis en place par les services de l'État pour préparer les décrets d'application de la LOM. Certains ne sont pas encore publiés mais en voie de finalisation, notamment concernant la question du stationnement vélo dans les gares, les trains et les constructions nouvelles (ou en réhabilitation)...

### Le Club des élus nationaux pour le vélo

*Animé par le Club des villes et territoires cyclables, le Club des élus nationaux pour le vélo (anciennement nommé "Club des parlementaires pour le vélo) réunit une centaine de députés et sénateurs de toutes tendances dans le but de porter le vélo et les mobilités actives dans les textes et projets législatifs.*

*Créé le 5 juillet 2012, le Club des élus nationaux pour le vélo a été relancé le 25 janvier 2018 par Guillaume Gouffier-Cha, député du Val-de-Marne, et Sophie Auconie, députée d'Indre-et-Loire, en présence de Matthieu Orphelin, député du Maine-et-Loire, et Sébastien Leclerc, député du Calvados. Il s'est notamment investi dans le cadre des travaux préparatoires sur le Plan vélo 2018 et la loi d'orientation des mobilités (LOM).*



## 5 - Des publications au service du réseau

### OCTOBRE 2019 : LA NOUVELLE ENQUETE TRIENNALE SUR LES POLITIQUES EN FAVEUR DES CYCLISTES DANS LES COLLECTIVITES

Depuis 2007, dans le cadre de son

**Observatoire des mobilités actives, le Club mène des enquêtes, tous les trois ans, auprès de ses membres.** L'objectif ? Dresser un état des lieux et montrer l'évolution des politiques en faveur du vélo. L'étude s'est déroulée entre mars et juillet 2019, une date avancée pour disposer d'un état des lieux des politiques cyclables des membres de son réseau en fin de mandat municipal. Répondre à cette enquête demande un travail important aux adhérents mais permet de montrer

l'évolution de leurs politiques en faveur du vélo sur cinq thèmes : la place du vélo dans les stratégies de mobilité et dans la gouvernance des collectivités ; l'aménagement de l'espace urbain ; le stationnement ; les offres de services vélo à destination des agents des collectivités ; les offres de services vélo à destination des entreprises et des habitants.

Parmi les enseignements notables, l'étude rapporte une **progression de l'adoption par les collectivités d'un schéma directeur des aménagements cyclables** (de 83 % en 2016 à 91 % en 2019). Le budget dédié au vélo (investissement et exploitation) dans les collectivités enquêtées passe **de 7,32 € par habitant en 2016 à 9,26 € en 2019**. Les comptages des cyclistes progressent : ils sont réalisés par 62 % des collectivités en 2019 contre 53 % en 2016. Par ailleurs, en 2019, 61 % des collectivités déclarent disposer d'un budget spécifique pour la communication, l'animation, les plans de mobilité et les événements vélos. Quelque 65 collectivités ont participé à cette enquête (38 % des 170 collectivités du réseau). Ce travail de référence, fortement mobilisateur pour les collectivités du réseau, a notamment pu être versé à l'étude nationale *Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France* » (avril 2020), commanditée par la Direction générale des entreprises.



**JANVIER 2020, LE VELO AU CŒUR DES MUNICIPALES** Le vélo s'est présenté comme un enjeu essentiel des programmes des élections municipales de 2020. Le Club s'est mis au service du réseau en publiant *Municipales 2020, le vélo tête de liste*. Élaborée avec un élu du bureau, l'édition a soutenu des propositions pour enrichir les débats et les programmes électoraux en plaçant piétons et cyclistes au cœur de chaque projet. L'expertise reprend les actions à mener pour inscrire le vélo dans les politiques publiques territoriales, des villes denses aux zones rurales en passant par les quartiers périurbains. Ce panorama se complète par les avantages de l'usage du vélo pour partager l'espace public et mieux vivre ensemble. Ce document s'inscrit dans la ligne des précédentes éditions publiées lors des échéances électorales - les présidentielles 2017 (*Présidentielles 2017, votez vélo !*), les législatives 2017 (*Législatives 2017, votez vélo !*) - et débutées lors des municipales de 2014 (*Municipales 2014, l'avenir a besoin de vélo*).

**MARS 2020, LE DECRYPTAGE DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES (LOM)**

Le Club a édité un document de décryptage pour faciliter la compréhension de la loi d'orientation des mobilités (LOM) publiée le 24 décembre 2019, et appréhender les nombreux champs couverts par cette loi-cadre. *Nul n'est censé ignorer la LOM* classe les dispositions concernant le vélo et les mobilités actives autour de dix grands thèmes. Ce document facilite la lecture et clarifie cette loi qui marque un virage pour les mobilités actives en plaçant le vélo comme mode de déplacement à part entière, vertueux pour la santé et l'environnement. Le Club a salué la publication de cette loi, issue d'un travail réalisé lors des assises de la mobilité, de septembre à décembre 2017, dont la présidence du groupe de travail Mobilité active fut assurée par un de ses vice-présidents. Depuis la publication, le Club a été associé au travail de rédaction des décrets. Un travail qui se poursuit toujours.



**NOVEMBRE 2020, LE GUIDE DU COUT DES POLITIQUES VELO**

**Combien coûte une politique vélo ? Combien faut-il budgéter pour lancer un plan pluriannuel, pour développer une nouvelle action, un challenge vélo ou une signalétique verticale ?** Pour répondre à ces questions fréquemment posées au sein de l'association, le Club s'est lancé, fin 2019, dans l'élaboration d'un guide des coûts. Avec l'appui d'un groupe de travail composé d'une élue du bureau et de partenaires, le Club a recensé des coûts de réalisation au sein du réseau, permettant de donner des fourchettes de prix pour chacune des actions pouvant composer un plan vélo, du

schéma directeur cyclable à la fête du vélo, en passant par la réalisation d'une « coronapiste », d'un espace de stationnement, d'un enrobé écologique ou d'une station de réparation sur l'espace public.

Ce guide, réalisé avec la participation de trente-et-un territoires adhérents, a été publié avec le soutien et la collaboration de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et la participation du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Le sujet du coût et du financement des politiques vélo a été mis à l'honneur, le mardi 15 décembre, à l'occasion du webinaire organisé par le Club dans le cadre de l'European mobility expo, le Salon européen de la mobilité.

## 6 - Les outils d'information et de communication

### LA LISTE DE DISCUSSION POUR LES ADHERENTS, LE RESEAU TECHNIQUE

**Cette liste de discussion en libre accès pour les adhérents compte 104 inscrits**, majoritairement des membres du réseau, mais également des experts vélo. Les adhérents échangent par mail pour trouver des réponses à des problèmes très concrets et s'informer sur les solutions apportées par d'autres territoires. Chaque mois, une dizaine de sujets variés donnent lieu à des échanges fournis : marquage en couleur des aménagements cyclables, choix de box vélos sécurisés, conseil pour des appels d'offre, guide pour la signalisation temporaire de chantier, etc. Le conseil d'administration dispose d'une liste d'échange qui lui est réservée, mais aussi d'un espace dédié sur le site internet.

### LE NOUVEAU SITE INTERNET

**Le nouveau site internet est en phase de finalisation.** Son ouverture d'ici la fin de l'année a demandé une récupération et un archivage des anciennes ressources et le transfert de toutes les données existantes de l'ancien site, réorganisé en janvier 2010, neuf ans après sa première mise en œuvre. Une nouvelle forme et un nouveau style, plus ergonomiques et faciles d'accès, ont été développés. Ce site, accessible à la même adresse que l'actuel ([www.villes-cyclables.org](http://www.villes-cyclables.org)), répond davantage à la volonté du Club de se présenter comme un centre de ressources et offrir une visibilité conforme à sa place sur l'échiquier des mobilités. Après son ouverture, outre les actualités, le site s'enrichira de dossiers thématiques développés au fil des mois.



## LA E-LETTRE



**La lettre du Club des villes et territoires cyclables a été adressée à un rythme quasi-hebdomadaire, avec 47 lettres publiées sur 17 mois, l'actualité dictant la périodicité.** Les destinataires ? Ils sont plus de 7000, composés d'élus et techniciens des collectivités territoriales adhérentes, des représentants des organismes et associations membres, des partenaires et autres acteurs économiques du vélo. Média de proximité, la lettre est installée dans le Club depuis 2006 ; l'ouverture de son contenu (clic sur le contenu par les destinataires) a confirmé une progression de 5% depuis 2018. Une lettre des adhérents livre des informations sur les fonctionnements internes du Club (assemblées générales...) ; celle-ci a été adressée à six reprises sur cette période.

## LE MAGAZINE VILLE & VELO

**Depuis juillet 2019, cinq numéros du magazine ont été publiés, le dernier numéro de l'année**

(novembre/décembre) restant à paraître. Un numéro spécial, à la pagination plus fournie, paru sous le titre *Vélo et déconfinement* a été consacré au vélo pendant la crise sanitaire et au premier épisode du confinement/déconfinement. Les autres numéros, articulés autour d'un dossier thématique, ont vu leurs propositions éditoriales étoffées par des sujets pratiques : le déploiement de la loi d'orientation des mobilités, les dispositifs de sécurité, l'économie du vélo...

Les dossiers abordés ? Les nouveaux territoires du vélo : ruraux, périurbains, zones de faible densité... (n° 90, septembre/octobre 2020) ; la mobilisation pour la mise en place d'aménagements cyclables de transition (n° 89, mai/juin 2020) ; les métiers du vélo (n° 88, février/mars 2020) ; la cyclologistique : vélos cargos et transport fluvial (n° 87, novembre/décembre 2019) ; le vélo, atout de territoires - numéro spécial congrès du Club à Nantes (n° 86, septembre/octobre 2019).



## LES RESEAUX SOCIAUX

**Le Club est présent sur les réseaux sociaux, avec 12 420 abonnés sur son compte Twitter (@villescyclables) et 3 300 abonnés sur son compte Facebook, ce qui permet de relayer les publications et actions du Club ou de ses membres.**

## Deuxième orientation

# Le Club au rendez-vous des grands moments du vélo

*Orientation pluriannuelle 2017-2020 : accélérer la prise en compte du vélo et des mobilités actives à toutes les échelles territoriales et dans les politiques sectorielles*

## 1 - Le vélo comme solution anticrise

**Le fait majeur de l'année 2020 a évidemment été la crise sanitaire et ses conséquences au niveau mondial et dans nos territoires. Avec le confinement, les mobilités ont été suspendues, et ce temps particulier a été mis à profit pour positionner le vélo comme un mode de transport adapté à la crise sanitaire, lui donnant une accélération aussi forte qu'inattendue.**

### LA CELLULE DE CRISE INITIÉE PENDANT LE PREMIER CONFINEMENT

À compter du mois d'avril, **Thierry du Crest, délégué de la CIDUV (Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo), a mis en place une cellule de crise (*task force*)**, à laquelle le Club des villes et territoires cyclables a participé, aux côtés de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB), du Ministère de la Transition écologique et solidaire, de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques), de Vélo & Territoires, de l'AF3V (Association française de développement des véloroutes et voies vertes) et de l'UNION sport et cycles. Ce groupe de travail s'est réuni de façon hebdomadaire, afin de proposer à la ministre des pistes de sortie de crise. Il continue à se réunir très régulièrement de façon informelle et a véritablement permis de renforcer les collaborations entre les partenaires.

### LA COORDINATION DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DE TRANSITION

**Pendant le premier confinement, à la demande d'Élisabeth Borne, la ministre de la Transition écologique et solidaire, Pierre Serne, en tant que président du Club a coordonné la mise en place d'aménagements cyclables de transition sur les territoires.**

Dans un premier temps le Club a lancé une première enquête sur les intentions des collectivités, dès le mois d'avril 2020. Cette initiative a permis d'identifier des initiatives émergentes en matière d'aménagements cyclables de transition en cours, mais aussi de faire remonter les éventuels obstacles d'ordre administratifs, techniques, financiers ou juridiques à leur mise en œuvre. Pas moins



de 92 collectivités ont répondu à cette première enquête, permettant au Club d'établir un premier bilan de cette dynamique.

La *task force* opérationnelle évoquée plus haut a servi de support opérationnel pour aider à la mise en œuvre de ces aménagements cyclables « d'urgence », en sortie de confinement, contribuant à la mise en place d'une alternative au recours à la voiture individuelle et aux transports en communs dans de nombreux territoires. Plus de 1 000 kilomètres de pistes ont été réalisées en un temps record. La progression de la pratique a été fulgurante, avec une augmentation de 30 % après le confinement par rapport à 2019, selon les bulletins de fréquentation établis par l'association Vélo & Territoires, à partir d'un échantillon de 182 compteurs répartis sur le territoire national.

**Toujours dans l'objectif d'accompagner les collectivités dans la mise en place des aménagements cyclables de transition, le Club des villes et territoires cyclables, l'Ademe, Vélo & Territoires et la Fabrique des mobilités ont créé un outil d'échange** à destination des collectivités territoriales, une liste de discussion répondant à un besoin de retours d'expériences et d'échanges sur la réalisation des aménagements cyclables de transition.

Par ailleurs, de nouvelles mesures d'aides ont été mises en place : augmentation du fonds mobilité actives dédié aux continuités cyclables, fléchage d'une part de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour financer des projets de mobilité dont le vélo, mise en place des Coups de pouce vélo, financés par les certificats d'économie d'énergie (CEE) pour prendre en charge les réparations de vélos des usagers

(50 euros auprès de réparateurs agréés) et des séances de formation de remise en selle. Signe de l'engagement du Club dans cette période clef pour le vélo, Pierre Serne, aux côtés d'Olivier Schneider, président de la FUB, a participé à la conférence de presse organisée par Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, à l'occasion du mois du Plan vélo post-confinement, le 29 mai 2020 (photo ci-contre).



Le triplement du budget de ce plan a été annoncé à cette occasion (passant de 20 millions à 60 millions d'euros) avec comme objectif de financer la réparation d'un million de vélos avant la fin de l'année, ce qui a été atteint en novembre.

La cellule de crise, pérennisée en groupe de travail vélo, prolonge sa collaboration sur le suivi des mesures à un rythme très soutenu.



## LE SUIVI DES AMÉNAGEMENTS DE TRANSITION ET DE LEUR PERENNISATION

Afin de prolonger

**le travail sur l'émergence d'aménagements cyclables et piétons de transition (appelés également « coronapistes ») depuis avril 2020, le Club a initié des enquêtes auprès des collectivités** qui ont été confiées à un groupement d'experts (Charles Maguin, Sébastien Marrec, Florian le Vilain). La première et la seconde phase de l'enquête ont été rendues publiques en juillet et octobre 2020. Le troisième volet, en cours d'élaboration, sera disponible en janvier 2021. Chaque rapport s'appuie sur les remontées de terrain des collectivités locales. La première enquête, réalisée fin juin, a recueilli la participation de 137 territoires. La seconde, réalisée entre fin août et mi-septembre 2020 a mobilisé 105 collectivités.

Ces travaux livrent des données significatives sur la mise en place, la pérennisation ou les difficultés



et les freins qui peuvent conduire à l'abandon ou au report des aménagements cyclables de transition. Ils montrent également comment les collectivités ont pu mettre en place des dispositifs de concertation pour évaluer ces aménagements et décider de leur maintien ou de leur adaptation. Enfin, beaucoup de collectivités ont expérimenté une nouvelle méthode pour aménager les espaces : l'urbanisme tactique, **plébiscité par 90% d'entre elles** car il permet de tester le bien fondé et l'efficacité d'un aménagement avant de le rendre définitif. Au final, **80% des collectivités interrogées envisagent de pérenniser** au moins une partie de des aménagements réalisés pendant le confinement ou dans les mois qui ont suivi.

## 2 - Les Talents du Vélo 2020, un record de participation

**Initialement prévue en juin 2020, la remise de la dixième édition des Talents du Vélo a été reportée au mois de décembre à cause du contexte sanitaire.** Organisé chaque année par le Club des villes et territoires cyclables, ce concours récompense des femmes et des hommes - ou une équipe de partenaires - dont les actions exemplaires contribuent au développement de l'usage quotidien du vélo urbain dans une perspective de mobilité durable. Pour cette édition-anniversaire, une catégorie spéciale a été ajoutée : le Talent du Vélo « Crise sanitaire, le vélo se mobilise » qui récompense une initiative qui a encouragé la pratique du vélo au cours de la crise sanitaire de la Covid-19, pendant et en sortie de confinement. Au total, 58 candidatures ont été reçues, une participation record qui témoigne d'une dynamique prometteuse et que le jury a dû départager (remise des prix le 16 décembre 2020). Les partenaires de l'édition 2020 sont : l'ADEME, Altinnova, Bemobi, Cyclable, la FING (Fondation internet nouvelle génération), la Fabrique des Mobilités, FNCRM-CNPA, Geovelo, l'INCM (Institut national du cycle et du motocycle) et l'association des Maires de France Ville & Banlieue qui ont participé au jury, avec Vélo & Territoires, la CIDUV, le Cerema et Bruno Montjaret.



## 3 - European mobility expo, un Salon en distanciel avec des webinaires proposés par le Club

Tous les deux ans, le Club des villes et territoires cyclables anime l'Espace mobilités actives du Salon européen de la Mobilité. Cette année, en raison de la crise sanitaire, les événements proposés par le Club se sont déroulés en version numérique.

Pierre Serne participe à la table ronde du GART sur l'intermodalité vélo/transports urbains et deux webinaires ont été organisés par le Club sur le coût des politiques cyclables (le 15 décembre) et pour la remise des Talents du Vélo (le 16 décembre).

## 4 - Mai à vélo : une initiative nationale présidée par le Club, pour un mois consacré au vélo !

**Le 29 juin 2020, la ministre de la Transition écologique et solidaire et la ministre des Sports, aux côtés de dix acteurs nationaux du vélo, dont le Club des villes et territoires cyclables, annonçaient dans une tribune le lancement de « Mai à vélo ».** La première édition de ce mois de [fête nationale](#) célébrant la culture vélo sur l'ensemble des territoires se déroulera en 2021.

L'objectif de cette initiative est de mobiliser les acteurs du vélo autour d'événements populaires, festifs et pédagogiques. « Mai à vélo » s'inscrit dans une volonté de pérenniser une mobilisation des acteurs du vélo. Pierre Serne, président du Club des villes et territoires cyclables, a été nommé président de cet événement, porté administrativement par l'Association pour la promotion et l'identification des cycles et des mobilités actives (APIC). Le comité de pilotage fédère 12 structures : le ministère de la Transition écologique, le ministère des Sports, le Club des villes et territoires cyclables, l'ADEME, la Filière nationale du commerce et de la réparation du cycle et du motocycle (FNCRM), Vélo & Territoires, la Fédération française de cyclisme, la Fédération française de cyclotourisme, l'Association française des véloroutes et voies vertes (AF3V), la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB), l'UNION sport & cycle et Femmes en mouvement.

## 5 - Le Club dans les médias

**Le Club a bénéficié d'une couverture presse assez exceptionnelle, notamment grâce à son rôle tenu lors de la mise en place des aménagements cyclables de transition mais aussi pour la place prise par le vélo et les mobilités actives pendant les élections municipales et l'implication du réseau autour de la loi d'orientation des mobilités.**

Sur le plan quantitatif, onze communiqués de presse ont été adressés ainsi qu'une tribune (cosignée avec Atmo France). Deux invitations presse ont été adressées pour le congrès de Nantes et la conférence de presse du 4 février. Ces actions ont généré 42 interviews organisées ; plus de 300 retombées média ont pu être collectées pour la France.

Il est à noter le rayonnement du Club au niveau international. L'implication massive des territoires dans les aménagements de transition et le rôle de facilitateur joué par le Club ont fait couler beaucoup d'encre en Europe (Allemagne, Belgique, Croatie, Espagne, Italie, Royaume-Unis, Suisse) mais aussi dans le monde (Canada, Chili, Colombie, Émirats arabes unis, États-Unis, Inde, Liban, île Maurice, Mexique, Pérou...).

Quelques références significatives pour 2020 :

**La Gazette des communes** : 5 février, *Le vélo s'invite dans la campagne des municipales*

**Le Parisien** : 14 avril, *Des pistes cyclables pour le déconfinement ? L'idée séduit*

**France Inter** : 15 avril, *Transports du quotidien : le vélo, grand gagnant des déplacements post-confinement*

**Le Monde** : 16 avril, *L'espace public réaménagé dans les villes pour faciliter la distanciation sociale*

**L'Agence France Presse** : 18 avril, *Après le déconfinement, tous à vélo ?*

**Libération** : 18 avril, *Après le déconfinement, tous à vélo ?*

**BBC future** : 29 avril, *How cities are clamping down on cars*

**The Washington Post** : 3 mai, *Cycle power: Bikes emerge as a post-lockdown commuter option*

**La Croix** : 22 août, *Vélo : avec le Covid-19, les français se sont remis en selle*

**Europe 1** : 21 septembre, *La « vélomania » peut-elle enfin gagner la campagne ?*

### Les vœux à la presse

**Devenue un rendez-vous régulier et attendu, la conférence de presse de début d'année du Club s'est tenue le mardi 4 février 2020.** Une vingtaine de journalistes étaient présents pour cette conférence animée par le président et des membres du bureau auxquels s'étaient joints les députés Guillaume Gouffier-Cha et Barbara Pompili (six mois avant sa nomination en qualité de ministre de la Transition écologique). Ce point sur l'année écoulée et les échéances à venir devant une vingtaine de journalistes a consacré une large place au sujet du vélo dans la campagne des élections municipales aidée par le document *Municipales 2020 : le vélo tête de liste*, publié pour l'occasion. L'autre sujet largement débattu et relayé par les médias fut l'adoption de la loi d'orientation des mobilités et ses implications sur les politiques cyclables.





## Troisième orientation

# Le Club renforce les partenariats avec les acteurs de l'écosystème vélo

*Orientation pluriannuelle 2017-2020 : amplifier notre influence et nos partenariats*

## 1 – Le Club proche de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) et de l'UNION sport & cycle

**Le Club a continué à conforter ses collaborations avec la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) et l'UNION sport & cycle, deux partenaires historiques par ailleurs membres associés de notre association.**

Les relations entre la principale fédération d'associations d'usagers et notre association de collectivités territoriales traduisent au niveau national ce qui se constate localement où, bien souvent, les associations d'usagers sont forces de proposition et co-construisent avec les collectivités actions et plans vélo. Nos liens se sont manifestés via la collaboration dans la *task force* depuis le premier confinement, les échanges sur les décrets d'application de la loi d'orientation des mobilités, la signature de tribunes en commun, les invitations mutuelles sur les événements... La FUB et le Club se retrouvent également au sein de Mai à vélo, de l'Apic (Association pour la promotion et l'identification des cycles et des mobilités actives, nouvellement créée pour le marquage des vélos). Dans ces différents partenariats nous nous retrouvons également au côté de l'UNION sport & cycle, un acteur de l'écosystème vélo qui s'est davantage tourné, depuis sa réorganisation en novembre 2016, vers l'usage du vélo quotidien et avec qui les relations sont de plus en plus étroites et productives.

## 2 – Le rapprochement entre le Club et Vélo & Territoires

**Les partenariats entre le Club et l'association Vélo & Territoires se sont renforcés.** La crise sanitaire a conduit à accélérer une collaboration déjà entamée entre les deux associations de collectivités territoriales, portées par l'intérêt général d'affirmer encore davantage les atouts du vélo pour la période de déconfinement, et au-delà ! La mise en commun des ressources et informations au sein du groupe de travail mis en place pendant le premier confinement a confirmé les affinités entre nos structures. La distinction entre tourisme à vélo, vélo loisir et vélo du quotidien peut paraître de moins en moins pertinente, d'autant que les compétences des collectivités ne cessent d'évoluer. Les membres du bureau des deux associations se sont rencontrés au début de l'année 2020 afin d'échanger sur cette nouvelle donne. De plus, le Club et Vélo & Territoires se sont invités lors de webinaires respectifs pendant la période épidémique et nourrissent des échanges constructifs désormais réguliers sur les nombreux sujets en commun, notamment sur le suivi des aménagements cyclables de transition.

## 3 - Le Gart (Groupement des autorités responsables de transport), un partenariat renforcé

Le Gart est un partenaire historique et privilégié du Club des villes et territoires cyclables. Depuis octobre 2020, Pierre Serne est devenu vice-président en charge des mobilités actives et partagées. Par ailleurs, la secrétaire générale du Club est membre du conseil scientifique du Gart. La proximité a

permis au Club de compter sur le groupement pour appuyer ses revendications autour de la loi d'orientation des mobilités. Par ailleurs, le Club a été invité à intervenir lors du webinaire du groupement, le 15 décembre dernier.

## 4 – De nouvelles conventions avec l'État et ses opérateurs

**Le Club a établi de nombreuses conventions avec des acteurs du vélo, afin d'élargir le territoire du vélo et des mobilités actives, participer à de nombreuses initiatives et produire des ressources.**

L'année écoulée a été très constructive, le Club étant toujours plus sollicité pour apporter ses compétences et sa connaissance des territoires. L'association a été partie prenante de nombreuses études et a participé à différents comités de pilotage animés par les partenaires. On peut citer notamment :

### AVEC LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DU VELO (CIDUV)

- *Évaluation des retombées socio-économiques des dépenses des collectivités territoriales en faveur du vélo*, lancement en juillet 2020, parution début 2021.

### AVEC L'ADEME - AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

- *Développer les modes actifs sur les territoires* : réactualisation du cahier ressources à l'usage des territoires peu denses et création d'un kit de communication. Début de l'étude, octobre 2020, parution des livrables début 2021.
- Réactualisation de l'étude *Les services vélo en France* de 2016 : parution prévue début 2021.
- *Accompagnement et évaluation de la démarche mobilités actives bien-être et compétitivité des entreprises* (MASCE) : parution prévue début 2021.
- *Colis Activ* : programme de certification d'économie d'énergie (CEE) visant à développer la cyclo-logistique chez les professionnels. Opérateur du programme de trois ans, la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) et Sonergia, lancement du projet 2020.

### AVEC LA DELEGATION DE LA SECURITE ET DE LA CIRCULATION ROUTIERES (DSCR),

- Création d'un observatoire de la mobilité des modes actifs (OBSMMA), réalisé par le CEREMA, en coordination avec le Club des villes et territoires cyclables et Vélo & Territoires, 2019-2022.

### AVEC LA DGE (DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES, MINISTERE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES) ET LA CIDUV - COORDINATION INTERMINISTERIELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DU VELO / ADEME - AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE / FFC - FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME

- *Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France en 2020* », réalisation Vertigo Lab, Inddigo, étude parue en avril 2020.

## 5 - Faire progresser la reconnaissance du vélo santé

### LE CLUB ET ATMO (RESEAU DES ASSOCIATIONS AGREEES DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR) UNIS POUR DES VILLES CYCLABLES ET RESPIRABLES !

**Le 10 juin 2020, le Club des villes et territoires cyclables a cosigné avec ATMO France, la Fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air, une tribune sur l'enjeu du développement de l'usage de vélo pour répondre à la fois à des enjeux de santé publique, de lutte contre la pollution**

de l'air et contre le changement climatique. Cette tribune a été publiée par la *Gazette des communes*.

Cette expression collective a marqué la première étape d'un partenariat riche et constructif qui s'est engagé autour du lien entre les mobilités actives et la qualité de l'air. Le Club interviendra aux Assises de la transition écologique, qui se déroulera le 18 janvier 2021, dans un atelier « Pour des villes et territoires respirables, faisons collectivement le choix du vélo ! ».

### **PARTENARIAT AVEC L'OBSERVATOIRE NATIONAL D'ACTIVITE PHYSIQUE ET DE LA SEDENTARITE (ONAPS) POUR FAIRE RECONNAITRE LE VELO COMME UN OUTIL DE SANTE PUBLIQUE**

**L'Observatoire national d'activité physique et de la sédentarité a convié le Club des villes et territoires cyclables à participer au colloque « Rebondir après un confinement : Quels engagements pour les activités physiques et sportives ? », le 3 décembre 2020.** Cet événement a donné l'occasion d'évoquer les politiques publiques en faveur de la marche et du vélo et de revenir sur les enjeux de pérennisation des aménagements cyclables de transition.

### **UNE CONVENTION EUROPEENNE : HEALTY EMPLOYEE MOBILE AND ACTIVE (HEMA), UNE EXPERIMENTATION CONFIEE AU CLUB POUR DEVELOPPER L'ACTIVITE PHYSIQUE EN ENTREPRISE**

**Ce programme de trois ans (2019-2021) s'inscrit dans la lutte contre le niveau élevé d'inactivité physique en Europe.** HEMA est soutenu et cofinancé par la Commission européenne du programme Erasmus + et de la Semaine européenne du sport. Il cible la sphère du monde du travail pour encourager la mise en œuvre d'actions en faveur du sport et de la mobilité sur le lieu de travail.

## **6 - Former les agents des collectivités aux enjeux de la politique cyclable**



**Le Club apporte son expertise vélo auprès d'AGIR Formations, afin de proposer un cycle de formations sur les politiques cyclables locales à destination des techniciens et des décideurs de la mobilité.** Ce partenariat, initié en 2018, entre cet organisme de formation spécialisé en transport public et mobilité et le

Club, a permis aux collectivités du Club, de bénéficier de la gratuité des formations en ligne en 2020. D'avril à novembre 2019, 66 participants ont pu assister à six jours de formations *in situ*, autour de cinq thématiques. Certaines formations ont été co-animées par l'équipe du Club. Le calendrier 2020 a proposé des formations par webinaire, en sessions de deux heures. Cette dématérialisation a permis d'accroître le nombre de participants. En moyenne, chaque session a accueilli une cinquantaine de participants. Une partie du programme a été repensée afin de prendre en compte l'émergence des aménagements cyclables de transition que le Club a pu présenter.

**Le Club a été sollicité par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).** Un document sonore, [La vélorution française](#), est désormais intégré parmi les dossiers ressources de la médiathèque du centre de formation.

## 7 - Développer l'apprentissage du vélo

### FORMER DES FORMATEURS AVEC L'INSTANCE DE COORDINATION DE L'APPRENTISSAGE DE LA MOBILITE A VELO (ICAMV)

**Le Club coordonne l'ICAMV afin de développer la formation au Certificat de qualification professionnelle mobilité à vélo (CQPEMV) et de déployer des formateurs qualifiés sur les territoires.** Créé en 2015, le certificat de qualification professionnelle mobilité à vélo permet d'exercer contre rémunération et constitue le premier niveau de qualification pour l'apprentissage du vélo. À ce jour, seuls deux organismes délivrent cette formation : l'Institut de formation du vélo et la Maison du vélo de Toulouse. L'instance de coordination se compose du syndicat national des Moniteurs cyclistes français (MCF), de la Fédération française de cyclotourisme (FFCT) et de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB). Depuis sa création, l'ICAMV est coordonnée par le Club des villes et territoires cyclables à la demande de la coordination interministérielle pour le développement et l'usage du vélo (CIDUV).

### DIFFUSER LE SAVOIR ROULER A VELO

**La généralisation de l'apprentissage du vélo à l'horizon 2022 - Savoir rouler à vélo - confirmée par la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019, implique de monter en puissance dans l'offre mise en place dans les territoires.** Le Club est associé à ce



programme coordonné par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le programme « Savoir rouler à vélo » vise à transmettre ce savoir aux enfants de six à onze ans, afin de les accompagner vers l'autonomie dans leurs déplacements en direction de leur collège. Nombreuses sont les collectivités adhérentes au Club à avoir mis en place des actions pour développer

l'apprentissage et l'usage du vélo auprès des jeunes, que ce soit sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. La généralisation de ce dispositif est un enjeu formidable pour développer la pratique cycliste à moyen terme. Le Club s'y est associé afin de développer l'usage et la culture du vélo dès le plus jeune âge car cela répond à une carence de l'usage chez les plus jeunes (2,7 millions d'enfants entre cinq et quatorze ans ne font jamais de vélo - enquête TNS Sofres 2007 et rapport Économie du vélo 2011) et à la généralisation de l'usage à l'âge adulte.

### MOBISCOL, LE CENTRE DE RESSOURCES DE L'ÉCOMOBILITE SCOLAIRE

**Depuis 2017, le Club des villes et territoires cyclables et Vivacités Île-de-France animent Mobiscol.** L'objectif de ce portail national d'écomobilité scolaire est de favoriser des déplacements alternatifs à



la voiture individuelle pour les trajets scolaires et extra-scolaires, de l'école à l'université. Mobiscol.org donne accès à des ressources, identifie des acteurs engagés dans des démarches écomobilité scolaire, et valorise des expériences de porteurs de projets. Une liste de discussion ([mobiscol@mobiscol.org](mailto:mobiscol@mobiscol.org)) rassemblant 32 collectivités et associations permet de fédérer les

actions en faveur de l'écomobilité scolaire.

Deux sessions de formation ont été organisées en 2020 : le 20 janvier « Des clés pour comprendre et lancer sa démarche d'écomobilité scolaire » et le 4 février « Des ateliers de partage de pratiques pour mettre en place des actions écomobiles ». Ces deux journées, ouvertes à un public large (collectivités, associations, parents d'élèves...), avaient pour objectifs de partager les enjeux de l'écomobilité scolaire et de transmettre les outils afin d'initier des actions écomobiles.

Le Club des villes et territoires cyclables et Vivacités Île-de-France se sont engagés dans le cadre d'une nouvelle convention pour la période 2020-2021.

## 8 - Le Forfait mobilités durables, l'enjeu du vélotaf

**Le Forfait mobilités durables (FMD) a pour objectif de réduire l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements domicile/travail, en proposant une compensation financière à ceux et celles qui souhaitent utiliser le vélo, les transports collectifs ou encore le covoiturage.** Ce forfait à la mise en place facultative a remplacé l'indemnité kilométrique vélo (IKV). Le décret du 9 mai 2020 a mis en place cette mesure de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 dans le secteur privé et pour la fonction publique d'État ; les décrets d'application ont été publiés le 9 décembre pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières. Le forfait s'élève à 400 euros pour le secteur du privé et 200 € pour les fonctions publiques.

Le Club insiste pour rendre ce dispositif obligatoire et pour l'alignement des plafonds du public sur le privé. Par ailleurs, son travail sur l'observatoire des mobilités se poursuit concernant le suivi et l'accompagnement de la mise en œuvre du forfait Mobilité durable, comme cela avait été le cas pour l'Indemnité kilométrique vélo depuis février 2016.

## Le Club, association de collectivités territoriales engagées pour le vélo

Créé en 1989, le Club des villes et territoires cyclables (CVTC) est l'association des collectivités engagées pour le développement des politiques cyclables.

Sa mission : faire reconnaître le vélo comme un véritable moyen de transport quotidien et développer sa pratique et son accessibilité dans l'ensemble des territoires.

Interlocuteur permanent des services de l'État, des associations cyclistes, des acteurs économiques du vélo, des chercheurs et experts, **le Club est un acteur historique de la promotion des mobilités actives**. Il est l'observatoire privilégié des politiques vélo et des mobilités actives à toutes les échelles territoriales et dans le secteur privé.

Il est à l'initiative et anime **le Club des élus nationaux pour le vélo**, composé de parlementaires de toutes tendances politiques, qui agissent pour inscrire le développement du vélo dans les travaux législatifs et dans le suivi de leur mise en œuvre.

Le **Club des villes et territoires cyclables** fédère aujourd'hui près de 200 adhérents **représentant plus de 2000 territoires**. Présent dans 12 régions métropolitaines et à la Réunion, il rassemble des collectivités de toutes tailles (villes, EPCI, départements, régions, syndicats mixtes). Parmi les villes et EPCI, 80% ont moins de 100 000 habitants et 34% des villes adhérentes ont moins de 20 000 habitants. C'est cette **diversité des territoires représentés** qui constitue la richesse du réseau et nourrit les propositions portées auprès des pouvoirs publics.

C'est en tant que **porte-parole de ces collectivités** que le Club est associé aux grands programmes nationaux concernant le vélo (Plan national pour le vélo, soutien des mobilités actives dans le cadre du Plan de relance, suivi des aménagements cyclables de transition...) **afin de relayer en continu les besoins et demandes des membres du réseau**.

Chaque année, **le Club accueille de nouveaux territoires et les accompagne dans la mise en place de leur politique cyclable**. Il organise régulièrement des échanges entre ses membres, des rencontres thématiques et des groupes de travail entre les élu.e.s et les services ; il met à disposition des ressources utiles, via son site Internet, sa lettre d'information, son magazine *Ville & Vélo* et ses publications.

## En tant qu'adhérent du Club des villes et territoires cyclables, vous pouvez :

### > Bénéficier d'un **réseau d'échanges et d'expertises**

La diversité des territoires représentés au sein du Club fonde la richesse de ce réseau d'experts et vous permettra de développer les modes actifs et l'intermodalité grâce à des solutions adaptées aux spécificités de vos territoires. Un réseau technique permet aux équipes d'échanger sur leurs projets et de gagner du temps et de l'expertise.

### > Accéder à l'ensemble des **ressources et travaux** produits par le Club et ses partenaires

Guide des coûts et des aménagements cyclables, fiches actualisées des financements vélo, analyse des politiques mobilités, point régulier sur l'évolution réglementaire, revue du Club *Ville & Vélo*... Ces documents sont à destination des élu.e.s et technicien.ne.s afin de les accompagner et d'enrichir leur travail quotidien.

### > Participer à **des groupes de travail, des rencontres nationales ou régionales, des Salons professionnels**, permettant d'aborder et d'échanger sur tous les sujets d'actualités souhaités par les élu.e.s et les technicien.ne.s du Club.

### > **Valoriser le savoir-faire et les réalisations de votre collectivité**, lors d'événements et de rencontres, par l'intermédiaire du réseau presse de l'association, du site Internet et de l'ensemble de ses réseaux.

### > **Faire partie d'un réseau de plaidoyer en faveur du vélo** et de ses politiques territoriales.

L'équipe du Club est à votre disposition pour vous accueillir et répondre à toutes vos questions. Venez rejoindre la grande famille des territoires engagés pour le vélo !

Catherine Pilon, secrétaire générale : 06 72 94 70 83 – [cpilon@villes-cyclables.org](mailto:cpilon@villes-cyclables.org)  
Pierre Serne, président : [pserne@villes-cyclables.org](mailto:pserne@villes-cyclables.org)



# Rappel des orientations triennales 2017/2020

Votées le 19 octobre 2017

## **I / Accélérer la prise en compte du vélo et des mobilités actives à toutes les échelles territoriales et dans les politiques sectorielles**

Il convient de poursuivre dans cette démarche résolument transversale et collaborative avec les principaux acteurs de la mobilité, du développement durable, de la filière nationale vélo que le Club a permis de structurer et de l'économie sociale et solidaire, dans le sillage de la démarche « villes en transition » et en s'efforçant de renforcer le lien entre urbanisme et mobilité.

Il convient aussi d'approfondir le champ de la santé publique et du rôle que les mobilités actives peuvent et doivent jouer. La collaboration avec des organisations comme l'Onaps - Observatoire national de l'activité physique et de la santé -, les chaires universitaires et les organisations qui interviennent dans le cadre du Plan national sport santé sera renforcée afin de déboucher sur des actions et des réalisations en faveur d'une meilleure prise en compte du vélo et de la marche dans le continuum scolaire, dans l'entreprise, dans le cycle de vie et notamment pour les personnes âgées (en lien avec les dispositions de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement), dans la prévention et la rémission des pathologies. Et afin de diffuser les bonnes pratiques dans ce domaine.

L'éducation au vélo est aussi un domaine d'action majeur et le Club renforcera son engagement pour le développement des vélo-écoles et de l'apprentissage du vélo à tous les âges, et pour la professionnalisation de l'éducation à la mobilité à vélo.

Le numérique et l'impact de son déploiement sur les mobilités actives sera toujours au cœur des préoccupations. Le vélo peut prendre une part active à l'accélération de la mise en œuvre de plateformes de mobilité – priorité n°2 du Plan d'investissement lancé en septembre 2017. Enfin l'arrivée en France d'offres de vélos en libre-service en free-floating pose la question de leur articulation avec des offres plus classiques de VLS en station et de location longue durée. Un groupe de travail sera mis en place sur ce thème.

## **II / Amplifier notre influence**

Il convient de déployer les propositions du Club des villes et territoires cyclables particulièrement dans le cadre des **Assises de la mobilité lancées le 19 septembre** jusqu'à la fin de l'année et la préparation d'une loi des **mobilités qui sera** présentée au Parlement au printemps 2018.

Il convient également de continuer à développer une expression collective et transpartisane dans la nouvelle législature et donc d'animer le Club **des élus pour le vélo (le nom a été modifié en application des dispositions de la loi Sapin 2)** dont l'action prolonge celle des villes et territoires cyclables et renforce son influence et son impact sur l'encouragement de la mobilité active et sur le développement du vélo



au service du tourisme et du développement économique des territoires.

Le Club développera sa capacité à travailler en réseau et avec ses principaux alliés – notamment la FUB **et les associations environnementalistes comme FNE** – et poursuivra l’animation de la **plateforme du vélo et des mobilités actives réunissant** au-delà des seuls acteurs de la mobilité toutes les parties prenantes du « système vélo » et du développement de la mobilité active. Le Club renforcera son partenariat avec le Gart dans le **cadre** de travaux d’études initiés ensemble ou par l’un des deux partenaires, dans le cadre porteur des événements majeurs que sont les Rencontres nationales de transports publics et le Salon européen de la mobilité, et étudiera la possibilité d’animer un travail en région en collaboration avec l’organisation régionale que le Gart initie fin 2017 avec la Région Occitanie.

Dans le fil des propositions du Club sur le vélo « remède anti-crise », il convient de poursuivre dans le champ de **l’économie sociale et solidaire en plein essor** – sans pour autant cautionner le désengagement progressif de l’État –, secteur où le vélo joue déjà un rôle important avec les **vélo-écoles et les ateliers vélo**. Et de contribuer à amplifier le rôle du vélo au service d’une mobilité sociale.

Le **développement international** demeurera un axe de travail de la vie de l’association pendant ces trois années avec le rapprochement avec la Codatu.

**III / Démultiplier l’effet réseau et le service aux adhérents. La période 2017-2020 constituant la seconde moitié du mandat municipal et la poursuite des mandats régionaux et départementaux doit permettre de consolider les liens avec les collectivités membres, avec une attention particulière aux nouveaux périmètres des territoires, et d’accueillir de nouveaux adhérents – villes, intercommunalités et régions –, y compris dans un contexte difficile pour les finances locales. Et donc de mettre en évidence les bénéfices de la participation au réseau et, a contrario, le handicap à ne pas en faire partie.** Elle permettra également de renforcer la collaboration avec les réseaux de collectivités locales et notamment avec le Gart.

Une démarche vers les nouvelles intercommunalités, notamment lorsque leur périmètre inclut des territoires peu denses avec des nouveaux défis à relever, et vers les Régions, au regard du rôle qu’elles sont appelées à jouer en matière de mobilité, s’articulera autour d’événements décentralisés en partenariat avec des territoires candidats, sur des thèmes définis conjointement entre la ou les collectivités et le Conseil d’administration, décuplant ainsi l’accompagnement des adhérents, la concertation et le partage d’expériences.